L'ABEILLE.

JOURNAL [illegible] COMMERCIAL [illegible] LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, [illegible] les jours, [illegible]

No. 100. NOUVELLE-ORLEANS, [illegible]

Conditions.—L'Abeille [illegible] les [illegible]. Le prix de l'abonnement est d'une [illegible] payable [illegible] fin de chaque mois.

On peut s'abonner [illegible] à l'année, à raison de $10, en payant [illegible] d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants ; les abonnés de la ville [illegible] du mois, et ceux de la campagne [illegible] d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

[illegible] avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre [illegible] pour chaque insertion subséquente [illegible] chaque [illegible].

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement [illegible] prix sont de $ [illegible] la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramond.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le [illegible] Térence Le Blanc.

[illegible] Donaldson, chez F. Bose, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et le juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible], prêt maintenant pour prendre un chargement au haut du et en prendra aussi au bas du [illegible] l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible], maintenant à prendre charge à la [illegible] pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, partira incessamment. S'adresser à

JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, [illegible] les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY, No. [illegible]

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Kittson, prenant maintenant charge au haut de la [illegible], et a son retour pourra prendre du coton [illegible] fret léger. Pour les conditions, s'adresser à JOHN P. PAYSON,

[illegible] Baltimore.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de [illegible] et peut prendre encore 100 boucauts à [illegible] se présente immédiatement—pour le [illegible] passage s'adresser à

[illegible] déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, [illegible] doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible]chill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue [illegible] ou à

[illegible] 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant [illegible] tiers de sa cargaison engagé et partira [illegible]. [illegible] ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Déc. [illegible] at No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 25 [illegible] chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

[illegible] public peut compter sur l'exactitude dans [illegible] des susdits navires.

[illegible] époque de leur départ de New-York, est [illegible] aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct Foster & Hutton.

Mexique.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick ASPASIA, capitaine Wm. Massicot, pouvant partir de suite [illegible] se présente un nombre de passagers. L'Aspasia est un batiment de la première classe, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bons emménagemens. On pourrait prendre du fret, mais ne [illegible] pas retardé pour cet effet. S'adresser au capitaine Massicot à bord, vis-à-vis la maison bleue, ou à

SAML. [illegible] MORGAN & Co.

19 décembre.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauts Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville,—S'adresser à

[illegible] JOHN HAGAN & Co.

C[illegible]—100 [illegible] de Graie, débarquant du [illegible] Grant et a vendre par

18 dec. MARTINSTEIN & HALL.

Europe.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blue, [illegible] de son chargement engagé, sera bien [illegible]. Pour fret du reste, ou passage, [illegible] excellents emménagemens, s'adresser à

5 déc ANDREW LOCKHART et Co

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIEIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un desdits ports. S'adresser au capt. à bord, ou à JULES [illegible] BLANC.

POUR [illegible]

Le navire [illegible] EDWARD BOWNE, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge [illegible] peu de jours, ayant une partie considérable [illegible] et partira immédiatement. Pour [illegible], s'adresser à bord ou à JOHN HAGAN & Co.

[illegible]

Le [illegible] LUKAR, [illegible], ayant [illegible] de sa cargaison à bord, partira, si le tems [illegible] Mercredi prochain. Pour fret de 150 [illegible] excellents emménagemens au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier, il est doublé [illegible] neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS,

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche [illegible], Edwards, fera régulièrement ses voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les [illegible], 10, et 20 de chaque mois ; et des Natchez [illegible] les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. [illegible] 7 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la [illegible], partira du [illegible] Phone, tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au Bassin à bord de la goëlette qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à H. HUNT,

17 dec Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lacasse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarcadères.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. [illegible] partira tous les Jeudis, à six heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à six heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept. Joseph T. Banduo.

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Ismard, f. d. c. l., femme de François Dauphin, h. d. c. l.—Noël, nègre d'environ 30 ans, charpentier passable et scieur. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans, Félicité âgée de six ans, et Marie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente :—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 1[illegible] décembre 1827.

18 déc [illegible] HARANG, Juge.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix rasonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

CHANGEMENT [illegible]

M[illegible] [illegible] le la Nouvelle-Orléans [illegible] transporté son établissement [illegible] Quartier No. 56 [illegible] par Mr. [illegible] on [illegible] mento.

On sait généralement combien [illegible] pours affections [illegible] sont [illegible] dans les maladies de la peau, les douleurs [illegible] les paralysies et autres affections graves ; il est inutile de parler des [illegible].

Mr. Renou a [illegible] ce déplacement pour faire [illegible] de nouveaux [illegible] et pour faire disparaître [illegible] reproches qu'on était [illegible] de faire à l'ancien établissement. [illegible] autres changemens, la boîte [illegible] pour les [illegible] est placée dans une pièce [illegible] appartement n'ayant aucun rapport avec [illegible].

[illegible]

Un vaste hopital pour les nègres, et la pension [illegible] dans un quartier où les habitations [illegible] placées entr'elles que dans [illegible] autres. Il [illegible]

Prix de l'abonnement de 12 bains, $46

[illegible] 6 — 9

[illegible] 1 50

La journée d'un nègre dans l'hopital 1

[illegible] prendre d'[illegible] avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires, et [illegible] part [illegible] cette douloureuse maladie [illegible] genre d'opérations [illegible] les [illegible] du traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Sarasin, fraiche

30 frequins beurre

30 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse vin[illegible]

Un assortiment de pierres à meules,

21 déc Russell & Barstow.

600 BOUCAUTS de sucre prêts à etre livrés sur diverses habitations, à vendre par

14 dec. A.& Z. Capelier.

500 BOUCAUTS de sucre, prêts à être livrés sur differentes habitations, à vendr par

[illegible] dec. G. Legendre.

EN débarquement du brick Commodore Preble, [illegible] goëlette Haïtienne Isabelle venant de Port-au-Prince,— barils de GINGEMBRE, sacs de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY,

13 déc. Rue Dauphine N.

A VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maitre, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

REçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment [illegible] de la Havane, sucre blanc, 60 [illegible] confitures de [illegible] bre de kanton, [illegible] barils anis vert [illegible] fois. Le tout à un prix modéré.

4 dec. [illegible]

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne Brandy; 370 casks Medoc and [illegible] Claret; different qualities; 20 half [illegible] dito dito dito; 1000 cases dito dito dito, dito; 65 half [illegible] Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 20 hampers Champaigne Wine; Corks, [illegible], Vinegar, &c. imported direct and entitled to deben ture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

ON SALE, a quantity of superfine Irish potatoes, 10 tons [illegible] slates, 18 tons Countess and Dutchess [illegible]; received by the Bolivar, from Belfast; apply to

dec 19 CURELL, LESASSIER & KILSHAW

T[illegible] twenty-five [illegible] and Mexico [illegible] New-Orleans [illegible] for sale [illegible] Literary and Exchange [illegible] No. 36, Chartres Street.

Wanted—North and South Carolina, Virginia, [illegible] and Alabama [illegible]; all other kinds of [illegible] of [illegible] purchased at the above office.

[illegible] Lotteries [illegible] as above. [illegible] Tickets in the Ca[illegible] or [illegible] Lotteries [illegible] drawn the FIFTH [illegible] of next

[illegible] quantité [illegible] Kentucky vendu [illegible] York.

[illegible] (marque C.) de Champagne blanc [illegible]

Et d'arrivages [illegible]

370 sacs Café de la Havane

30 caisses de [illegible] bouteilles Champagne mousseux.

200 sacs de 1000 bouchons fins

40 [illegible] Huile de Vitriol de deux dam jeannes chaque

100 barils Vinaigre de cidre fort

50 [illegible] Sel de Liverpool

[illegible] barillets Poudre de chasse patenté.

[illegible] Céruse broyé à l'huile.

[illegible]

Gris pour bateaux [illegible] Charrettes et Roues, Drays et Brouettes

A vendre par

15 janv. SAMUEL F. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. [illegible] à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment un assortiment de sucre en pain et en pelotes raffiné ; aussi sucre candi blanc et brun en sorted. A. HODGE, Jr.

Dec 18.

EN débarquement du brick, Wm. Howland, 30 boites de vernis copal, numéros assortis, à vendre par J. H. FIELD.

18 Dec. 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 30 barils de Melasse. TANEY & DUPLESSIS.

18 Dec. 30 rue de la Levée.

[illegible] pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant à W. W. CALDWELL.

18 décembre.

BEURRE frais—40 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Hebridean. A vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, [illegible] Levée

TABAC [illegible] En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauts Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis ; 20 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellente [illegible] toile d'Irlande, 10 tonneaux [illegible] de Queen's Town, 18 do. do. [illegible] Duchesse, reçus par le Bolivar, [illegible] et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW

A VENDRE par [illegible] portés par le dernier [illegible] vin blanc [illegible] qualité. Vin en caisses [illegible] et de qualité très supérieure [illegible] Château [illegible]

18 déc.

SUCRE A VENDRE.—92 boucauts Sucre 1ère qualité. S'adresser à

P. V. BARBET,

28 déc. No. 37, rue St. Loui

A LOUER—Une Nourrice jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier

[illegible] LA LOUISIANE.

[illegible] CLASSE.

AUTORISÉE [illegible] LA LOUISIANE, [illegible] profit [illegible]

[illegible]

8,760 prix $73,0[illegible]

Pour déterminer [illegible], depuis [illegible] jusqu'à [illegible] placées dans une roue, le [illegible] tirage, et l'on en tirera 4 d'entr'eux : et le billet qui aura les 1er, 2d. et 3e, numéros tirés [illegible] dans le [illegible] auront [illegible] droit à

Et les [illegible] billets qui auront les mêmes [illegible] suivant, [illegible]

[illegible] 1, 3	et	2	à	4000
3 1	et	3	à	3,000
2 [illegible]	et	1	à	2,500
3 [illegible]	et	2	à	2,000
3 2	et	1	à	2,000

Les [illegible] billets qui auront 3 des numéros [illegible] les 2e., 3e., et 4e., dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 200

Tous les autres billets [illegible] au nombre de 12, ayant [illegible] numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à [illegible]

Les 136 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir, 3 et le 4, auront chacun droit à [illegible]

Tous les autres billets [illegible] de [illegible] deux des [illegible] auront [illegible]

Les [illegible] billets [illegible] des numéros sortis, auront droit chacun à

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre prix [illegible] qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables [illegible] le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Prix des Billets ;

BILLETS, $4—DEMIS, 2—QUARTS 1.

J. F. RIBETTY, COMMISSAIRE.

L. POTTIER, ADMINISTRATEUR.

Tous les ordres devront être francs de port et seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. F. RIBETTY, rue de Chartres, No. 134. 12 janv.—[illegible]

FRUITS FRAIS.—90 [illegible] Prunes, 30 paillés de Figues 10 [illegible] Noix du Brésil. Reçus par le navire Wm. Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement [illegible] Grent, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toile à chemises de 4-4,

Robes de soie avec bordures [illegible]

Velour superfin bleu et noir

Mouchoirs romal bleu,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et [illegible]

Indiennes et mou[illegible]

Cotonnades, etc.

[illegible] DUCHAMP

15 [illegible]

A VENDRE.

[illegible] papier écolier [illegible] papier à lettres, [illegible] de France [illegible] coton, à la librairie de Ch. Jourdan [illegible] laquelle il [illegible] encore 25 barriques de très bon vin rouge [illegible] Bordeaux [illegible]

[illegible] déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop Juliet, venant [illegible] 30 barriques TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULE,

[illegible] No. 5, Rue [illegible]

Esclave en maronnage.

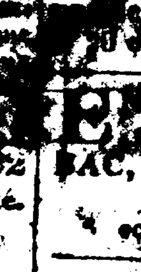

Une récompense de $15 est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux, elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vêtue d'une robe de cotonade bleue à carreaux. elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Ja. Mornay. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres No.

RUSSIE ECRUE.—30 balles Russia écrue 4-4. en débarquement du brick William à vendre par [illegible]

12 Jan.